



Soignies, le 4 avril 2013

ASBL

Sauvegardons
Notre
Environnement

À l'attention du Collège communal
42 Place Verte

7060 SOIGNIES

Contact et correspondance :

Jacques DENIS
96, rue Saint Vincent
7062 NAAST
067 330 620
sne.jade@skynet.be

Concerne : Projet d'urbanisation avec Etude d'Incidences sur l'Environnement.

Objet : ZACC 2 - Projet d'urbanisation d'une parcelle de 5 ha 02a 39 ca, située Chemin de Nivelles et rue Fernand Vinet.

Monsieur le Bourgmestre,
Madame l'Echevine, Messieurs les Echevins,

Notre association a participé à la réunion d'information publique préalable du 21 mars 2013 relative au projet repris en objet, dont la qualité de présentation et le souci d'un débat constructif ont été appréciés.

A la suite de cette RIP, nous vous prions de prendre en considération nos remarques ci-dessous dans le cadre de la procédure administrative accompagnant l'Etude d'incidences sur l'Environnement.

1) Caractéristiques spécifiques locales

Nous vous rappelons brièvement nos remarques antérieures formulées dans notre lettre du 7 juillet 2011, lors de l'Enquête publique concernant le Rapport Urbanistique et Environnemental de la ZACC 2, à savoir :

- Les caractéristiques géotechniques du sol offrant peu de résistance mécanique et une faible capacité de percolation, des risques accrus d'inondations et de coulées de boues du fait d'une déclivité prononcée du site envisagé.
- La proximité de la voie ferrée et son incidence en termes d'émission de bruits, notamment en période nocturne, nécessite la construction d'un écran anti-bruit efficace et esthétique.

2) Eaux pluviales et domestiques

La maîtrise des eaux de surface nous semble être un point essentiel qui réclame une étude approfondie, notamment au niveau des bassins de rétention et de décantation, du réseau d'égouttage, de l'attribution des responsabilités et des charges inhérentes à l'entretien de ces équipements ou infrastructures.

3) Densité

Bien que le projet présente une disposition harmonieuse dans l'agencement de l'habitat, nous déplorons une densité trop importante de logements. Ceci aura inévitablement un impact sérieux sur la mobilité locale, déjà problématique actuellement. Un maximum de septante logements nous paraît supportable dans le contexte local et vu la proximité d'une activité commerciale proche (Meubles Belot).

4) Mobilité et sécurité

Étant donné l'accroissement considérable du nombre d'habitants, qui n'auront d'autre choix que d'emprunter le Chemin de Nivelles lors de leurs déplacements, nous estimons qu'il est primordial d'effectuer une étude préalable des flux de l'acheminement routier (trafic automobile et mobilité douce), de l'impact environnemental de ces flux et des mesures à prendre pour en réduire et en maîtriser les incidences.

Nous sommes d'avis que l'étude devrait s'accompagner d'une simulation du comportement des conducteurs dans le choix de leurs itinéraires, et examiner s'il n'y a pas lieu d'imposer des itinéraires obligatoires pour le trafic lourd de sorte à éviter les flux égarés ou préférant les petites voiries. Nous estimons que l'étude de mobilité doit se faire en période scolaire, et non en dehors de celle-ci comme évoqué en RIP, afin de refléter la situation habituelle du trafic.

Pour une meilleure sécurité nous sommes d'avis que l'implantation d'un rond-point s'impose au croisement du Chemin de Nivelles avec la rue Tour Cafenière.

5) Environnement et biodiversité

Nous insistons sur le maintien du petit ruisseau et des saules en bordure de celui-ci. Toutefois nous déplorons la multiplication des ponts d'accès aux habitations en rive, ce qui dénature le caractère de ce cours d'eau. Afin de remédier à cet inconvénient, nous suggérons de limiter le nombre de traversées en disposant de ponts communs à deux habitations. Dans la mesure du possible il est souhaitable d'accentuer l'effet d'alignement en replantant quelques saules supplémentaires, ce qui donnera à l'ensemble un caractère paysager valorisant.

6) Dans l'intérêt de tous

Nous rappelons la nécessité de faire un état des lieux approfondi sur la question du logement à Soignies et sur tous les aspects qui y sont liés : mobilité, égouttage, sécurité, pollutions (bruits, poussières), infrastructures collectives, établissements scolaires, accueil de la petite enfance, centres sportifs et culturels, espaces verts !

Nous espérons que nos suggestions, destinées à contribuer à la réussite de ce projet, feront l'objet d'une attention particulière, et vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre bienveillante considération.

Jacques DENIS,
Président

Viviane Deprêter,
Secrétaire,